

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-78

**OBJET : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITÉ BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 67

Délibération réceptionnée en Préfecture le 26 MAI 2023

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

ALLARD Catherine (pouvoir à LAFARIE Marion), AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), JULIEN Charlotte (pouvoir à DIXNEUF Samuel), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

DALL'AGLIO Sandrine, PASQUIER Jean-Jacques.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GRANGER Anthony

**OBJET : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITÉ BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'article L 151-2 du Code de l'urbanisme qui dispose que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme qui dispose que le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'Habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;

et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

Vu l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme qui dispose qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres, sur les orientations générales du PADD ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 28 juin 2018, prescrivant l'élaboration du PLUI Habitat déplacement ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 25 mars 2021, apportant des compléments à la délibération de prescription du PLUI Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) ;

Considérant que le Grand Annecy, compétent en matière d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du PLUI en y incluant, par souci de cohérence, les volets Habitat et Mobilités, qu'il l'a ensuite complété en y ajoutant principalement la dimension Bioclimatique ;

Considérant que le PADD soumis au débat du Conseil municipal est cohérent avec les objectifs de ces deux délibérations, votées à l'unanimité ;

Considérant le projet de PADD diffusé à toutes les communes membres et à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation, et annexé à la présente ;

Le PADD est composé de 3 grands axes déclinés en 15 orientations :

- 1) Apaiser notre territoire : créer les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et climatiques :
  - Orientation 1 : Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions

- nécessaires
- Orientation 2 : Renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'irriguer par une mobilité multimodale
- 2) Ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme :
- Orientation 3 : Réduire fortement la consommation foncière pour atteindre zéro artificialisation nette à l'horizon 2050
  - Orientation 4 : Préserver les sols naturels, agricoles et forestiers
  - Orientation 5 : Préserver et valoriser les trames vertes, bleues et noires dans et hors espaces urbanisés
  - Orientation 6 : Pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique
  - Orientation 7 : Préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires
  - Orientation 8 : Assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique
  - Orientation 9 : Prendre en compte les risques dans les choix de développement et protéger la population des risques et nuisances
- 3) Piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable
- Orientation 10 : Renforcer la diversité des modes d'accueil des entreprises et des emplois
  - Orientation 11 : Accompagner le parcours résidentiel des entreprises
  - Orientation 12 : Adapter l'offre commerciale à l'évolution des modes de consommation
  - Orientation 13 : Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et valoriser la production forestière
  - Orientation 14 : Améliorer les conditions d'accueil d'un tourisme responsable qui régule mieux ses activités et la fréquentation du territoire
  - Orientation 15 : Poursuivre le déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ACTER** la présentation des orientations générales du PADD puis la tenue, en séance plénière publique, d'un débat sur ces orientations ;
- **DIRE** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération et qu'il fait l'objet d'un procès-verbal annexé à la présente délibération, reprenant les échanges tenus lors du Conseil municipal.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

### Le Conseil Municipal en PREND ACTE

Le Secrétaire de séance  
GRANGER Anthony  
Conseiller municipal




Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
BRANDO Christelle  
Cheffe du service  
de la Vie de l'Assemblée



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*